



DEMANDE D'EXTENSION D'UN AGRÉMENT POUR LA FORMATION AUX CATEGORIES DU GROUPE LOURD.

Le demandeur doit adresser au préfet une demande datée et signée accompagnée des pièces suivantes :

- ◆ une photocopie de ou des autorisation (s) d'enseigner la conduite des véhicules des catégories du groupe lourd.
- ◆ une photocopie du permis de conduire des catégories du groupe lourd.
- ◆ un justificatif de la propriété ou de la location (copie certificat d'immatriculation) d'un ou de plusieurs véhicule(s) ou remorques utilisé(s) pour la formation et l'examen.
- ◆ une attestation d'assurance pour chacun d'eux couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L.211-1 du code des assurances, pour cette nouvelle formation.

Je soussigné(e) sollicite la délivrance d'un agrément préfectoral m'autorisant à assurer la formation des catégories du groupe Lourd et **atteste sur l'honneur** l'exactitude des mentions ci-après :

M. Mme Mlle (1) Nom de naissance _____

Nom d'usage _____

Prénoms _____

Date et lieu de naissance : _____

N°téléphone: _____

Auto-école – raison sociale ou dénomination commerciale : _____

Statut juridique de l'auto-école : _____

Numéro d'agrément d'auto-école : _____

Adresse de l'auto-école : _____

N°téléphone : _____ fax : _____

e-mail : _____

Nombre de véhicules-école pour le GROUPE Lourd :

C

C1

D

D1

CE

C1E

DE

D1E

Nombre d'enseignants : qualifiés Lourd :
(y compris l'exploitant)

A _____ le _____

Signature :